



INDUSTRIE OVINE ET CAPRINE

Information et prévisions sur le marché du travail 2023-2030



Principales conclusions

- L'industrie ovine et caprine est confrontée à taux de vacance plus élevé et à un taux de roulement plus important que la plupart des autres secteurs de la production animale.
- Ces problèmes de main-d'œuvre devraient s'atténuer quelque peu dans les années à venir en raison de la réduction de la demande de main-d'œuvre et de l'augmentation de l'embauche de travailleurs étrangers.¹ Toutefois, près de 140 postes à pourvoir devraient subsister en 2030, ce qui représente 4 % de la demande de main-d'œuvre.²
- Pour les employeurs, le travail manuel difficile ainsi que les longues heures de travail et les bas salaires par rapport à d'autres secteurs constituent les principales causes de leurs difficultés de recrutement et de maintien en poste.

Effectif actuel

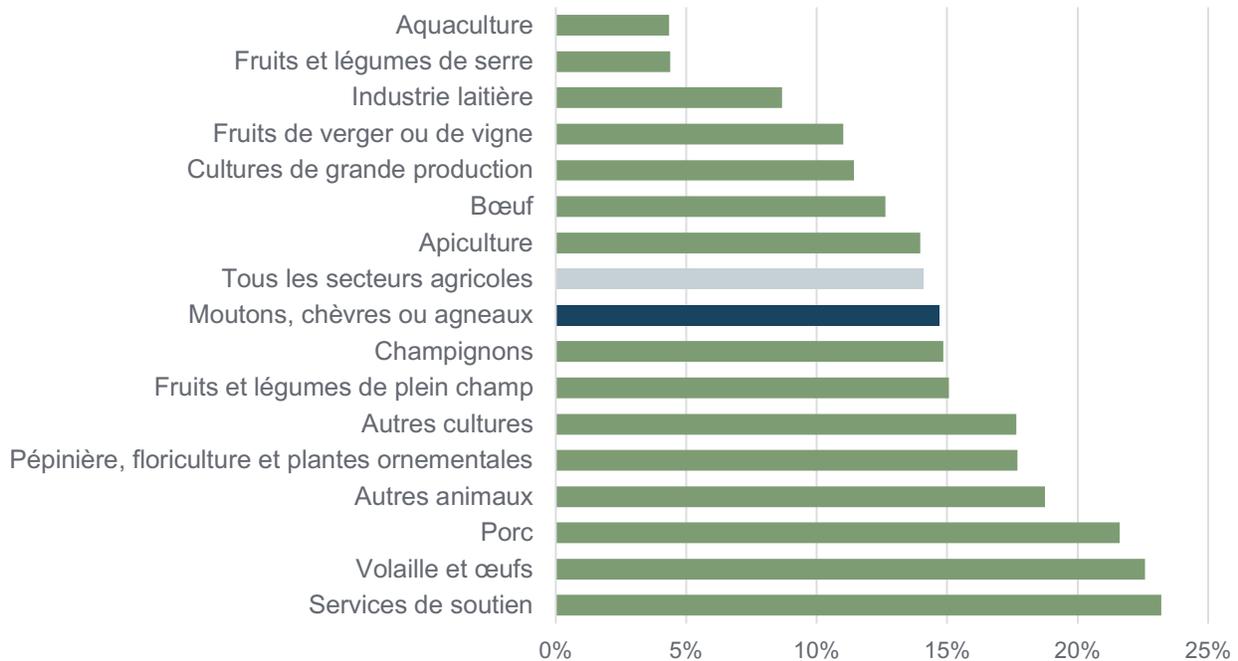
- L'industrie ovine et caprine employait 3 380 travailleurs nationaux en haute saison en 2022, 40 % de ces emplois étant situés au Québec et 35 % en Ontario.³
- L'industrie compte trois professions principales : les gestionnaires de l'agriculture, y compris les propriétaires-exploitants (43 % de la main-d'œuvre); les ouvriers spécialisés dans l'élevage ou les opérateurs de machinerie agricole (19 %), et les manœuvres aux soins du bétail (14 %).⁴
- L'industrie employait environ 80 travailleurs étrangers en 2022, ce qui ne représente que 2 % de sa main-d'œuvre.⁵
- On estime que 210 postes n'ont pas été pourvus pendant la haute saison en 2022, ce qui représente un taux de vacance de 8,6 %, supérieur au taux de 7,4 % pour l'ensemble de l'agriculture.⁶

¹ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ² La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs nationaux employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | ³ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁴ Ibid. | ⁵ Statistique Canada; Emploi et développement social Canada; le Conference Board du Canada. | ⁶ Statistique Canada; Conference Board du Canada. Ne comprend pas les industries agricoles de vente en gros.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

- Plus de 40 % des employeurs de l'industrie ovine et caprine n'ont pu trouver tous les travailleurs nécessaires. Soixante-quinze pour cent d'entre eux ont perdu des ventes en conséquence.⁷
- Les employeurs de l'industrie ovine et caprine ont reçu plus de candidatures, 44 % d'entre eux comptabilisant plus de cinq candidatures canadiennes par offre, contre seulement 18 % pour l'ensemble du secteur agricole.⁸
- L'industrie ovine et caprine a enregistré un taux de rotation volontaire de 15 % en 2022, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne du secteur, qui est de 14 % (graphique 1).
- Pour les employeurs, les exigences en matière de travail manuel ainsi que les longues heures de travail et les bas salaires par rapport à d'autres secteurs constituent les principales raisons de leurs difficultés de recrutement et de maintien en poste.

Graphique 1 : Le taux de roulement de l'industrie ovine et caprine avoisine la moyenne de l'agriculture.
 Taux de roulement volontaire,* en pourcentage, 2022.



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

* Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat.

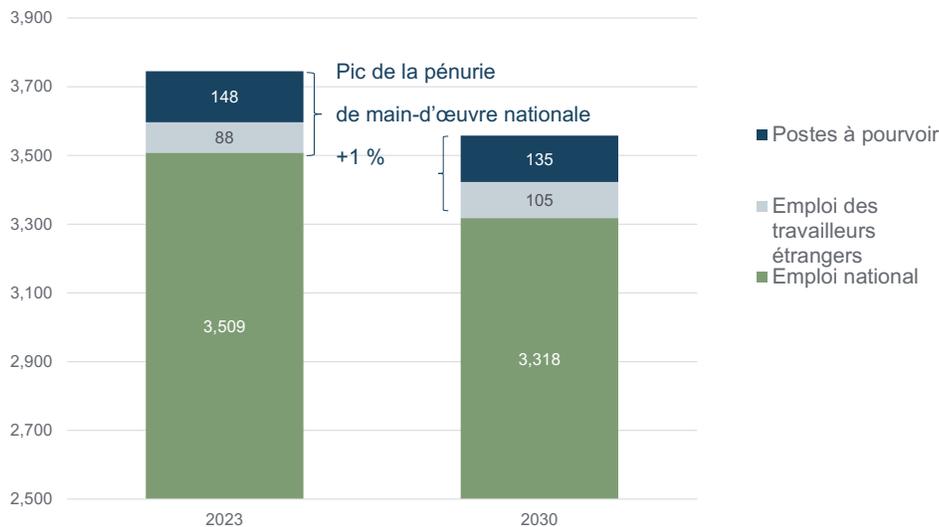
⁷ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=9). | ⁸ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=11, 763).

Prévisions du marché du travail

- La faible croissance de la productivité du travail et la stabilité de la production n'entraîneront qu'une diminution de 5 % de la demande maximale de main-d'œuvre au cours des 8 prochaines années, pour atteindre 3 560 personnes en 2030.⁹
- On estime que 670 travailleurs devraient partir à la retraite entre 2023 et 2030, tandis que 160 immigrants et 400 jeunes en fin de scolarité devraient entrer sur le marché du travail au cours de cette période.¹⁰
- L'emploi intérieur diminuera au même rythme que la demande, soit de 5 % entre 2023 et 2030.
- Le pic de l'écart de main-d'œuvre intérieure restera relativement inchangé, autour de 240 au cours des 8 prochaines années.¹¹
- Le nombre de travailleurs étrangers employés devrait augmenter au cours des 8 prochaines années, comblant ainsi 44 % de la pénurie de main-d'œuvre nationale d'ici à 2030.
- Malgré l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers, 135 postes resteront vacants d'ici à 2030. En tout, 34 % de ces postes vacants seront des postes d'ouvriers spécialisés dans l'élevage ou d'opérateurs de machinerie agricole et 25 % seront des postes de manœuvres aux soins du bétail.

Graphique 2 : La pénurie de main-d'œuvre nationale en période de pointe s'accroît malgré la baisse de la demande totale en période de pointe.

Nombre de travailleurs requis en saison de pointe dans l'industrie ovine et caprine.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

⁹ La demande maximale de main-d'œuvre est égale au nombre de Canadiens employés pendant la période de pointe, plus le nombre de travailleurs étrangers temporaires employés pendant cette période, plus le nombre de postes vacants à ce moment-là. | ¹⁰ Les jeunes qui sortent de l'école sont le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail. | ¹¹ La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs nationaux employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers temporaires plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture.



Préparer la main-d'œuvre de demain

- Étant donné que 31 % de la main-d'œuvre nationale actuelle devrait partir à la retraite au cours des 8 prochaines années, il est essentiel d'attirer de nouveaux travailleurs dans l'industrie ovine et caprine. Toutefois, le travail manuel requis pour la plupart des emplois constitue le principal obstacle au recrutement. Pour relever ce défi, il faut s'assurer que les travailleurs disposent de la formation et des outils adéquats, et promouvoir les avantages du travail physique en plein air.
- L'amélioration des pratiques de gestion et la promotion des opportunités de carrière pourraient également contribuer à réduire le taux de roulement dans l'industrie.

À propos de l'industrie ovine et caprine

Cette fiche d'information porte sur l'industrie ovine et caprine, définie par Statistique Canada comme le SCIAN 1124 «établissements dont l'activité principale consiste à élever des moutons et des chèvres et à nourrir ou à engraisser des agneaux».

Les résultats de l'enquête auprès des employeurs doivent être interprétés avec prudence, le faible nombre de réponses des employeurs d'ovins et de caprins (13 au total) pouvant nuire à la fiabilité des résultats.

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude comportait une modélisation de la demande et de l'offre de main-d'œuvre selon la province, le produit de base et la profession; enquête auprès de plus de 1 400 intervenants du secteur; validation des résultats à l'aide de webinaires ainsi que d'une présentation du groupe consultatif. Pour plus d'information sur cette étude sur l'IMT, veuillez consulter le rapport national.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

TÉL : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Erika Norris](#) | [Farm Food & Care](#)